

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00699 Numéro SIREN : 440 916 021 Nom ou dénomination : A.P.R. PRODUCT
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/039542

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LYON

Date : 16/11/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/039542**
n° de gestion : **2002B00699**
n° SIREN : **440 916 021 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 16/11/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.P.R. PRODUCT
21 Rue Jules Ferry ZONE INDUSTRIELLE DU BAS PONTET 69360 SAINT-
SYMPHORIEN-D'OZON

date de clôture : 30/04/2020

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



Désignation de l'entreprise : SAS APR PRODUCT

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Adresse de l'entreprise 21 RUE JULES FERRY

69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET*

4 4 0 9 1 6 0 2 1 0 0 0 2 3

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, [3 0 0 4 2 0 2 0]		N-1 [3 0 0 4 2 0 1 9]	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
	Frais de développement *	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 063			
	Fonds commercial (1)	AH	AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	5 760		672	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	100 000			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 217			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	1 010 836		1 010 836	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
	TOTAL (II)	BJ	BK	1 122 877		1 011 509	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	95 796		95 235	
	Autres créances (3)	BZ	CA	78 931		142 684	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	41 973		42 174	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 079		5 012	
	TOTAL (III)	CJ	CK	221 779		285 105	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	1 344 656		1 296 613	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP			(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :	

Certifié conforme

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS APR PRODUCT

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :3.6.9....98.5.....)	DA	369 985	369 985
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	53 168	53 168
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	45 430	45 430
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	446 843	453 765
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(9 002)	(6 923)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	906 423	915 425
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		5 339
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	237 407	298 242
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	9 120	11 268
	Dettes fiscales et sociales	DY	79 666	66 340
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	326 192	381 188
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 232 616	1 296 613
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	326 192	381 188
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS APR PRODUCT

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
			services*	FG	324 816	FH		FI	324 816 396 503
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		324 816	FK		FL	324 816 396 503	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 1		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	324 820 396 503	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	39 502 47 749	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	2 571 5 655	
	Salaires et traitements*						FY	236 344 285 000	
	Charges sociales (10)						FZ	98 478 116 874	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	672 1 152	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	3 1	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	377 571 456 431	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(52 752) (59 928)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	25 469	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	25 469	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(25) (469)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(52 777) (60 397)		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : SAS APR PRODUCT

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(43 775)	(53 474)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	324 820	396 503	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	333 822	403 426	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(9 002)	(6 923)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 232 615.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 324 816.12 Euros et dégageant un déficit de 9 001.84- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2019 au 30/04/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans un contexte de crise sanitaire exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19, la filiale APR a été fermée durant 15 jours en mars 2020. La reprise de l'activité s'est étalée d'avril à mi-mai. Les éventuelles franchises accordées par les partenaires de la société ont un impact en résultat sur la période à laquelle elles ont été accordées.

Les différents décrets arrêtés par le Gouvernement depuis le 12 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (fermeture des lieux de rassemblement, mesures de confinement.) ont donc un impact significatif sur l'activité de l'année civile 2020.

La Gouvernance de la société suit l'évolution de la situation et reste attentive pour prendre toutes les mesures adéquates au niveau du groupe afin de limiter les impacts. A la date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La production de la société APR Product est exclusivement destinée à sa filiale, la société APR.

Ces prestations correspondent au pilotage de la structure et à l'utilisation d'un procédé commercial spécifique détenu par APR Product et exploité par APR.

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 2017, groupe fiscalement intégré formé avec sa filiale, la société APR, la société APR Product est tête de groupe.

Le traitement comptable de l'impôt société est conforme à la législation fiscale.

Informations relatives au CICE

Le CICE de l'année 2018 perçu durant l'exercice pour un montant de 1 439 euros a contribué au maintien du besoin en fond de roulement au cours de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 823		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	100 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 217		
TOTAL	101 217		
Autres participations	1 010 836		
TOTAL	1 010 836		
TOTAL GENERAL	1 122 877		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 823	10 823
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			100 000	100 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 217	1 217
TOTAL			101 217	101 217
Autres participations			1 010 836	1 010 836
TOTAL			1 010 836	1 010 836
TOTAL GENERAL			1 122 877	1 122 877

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 151	672		10 823
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	100 000			100 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 217			1 217
TOTAL	101 217			101 217
TOTAL GENERAL	111 368	672		112 040

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	672				
TOTAL GENERAL	672				

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	95 796	95 796	
Impôts sur les bénéfices	74 195	74 195	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 520	1 520	
Débiteurs divers	3 216	3 216	
Charges constatées d'avance	5 079	5 079	
TOTAL	179 806	179 806	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 120	9 120		
Personnel et comptes rattachés	23 057	23 057		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 290	50 290		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 467	4 467		
Autres impôts taxes et assimilés	1 853	1 853		
Groupe et associés	237 407	237 407		
TOTAL	326 192	326 192		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 339			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	206 987			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	38.5000	9 610			9 610

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Les dépenses engagées au titre des frais de recherche, développement et innovation sont inscrites chaque années en charges.

Pas de dépenses retenues pour le calcul du crédit d'impôt recherche de l'année civile 2019.

Le montant des dépenses retenues pour le calcul du crédit d'impôt innovation de l'année civile 2019 s'établit à 213 120 euros soit un crédit d'impôt de 42 624 euros.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et droits similaire	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Outillage industriel	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 276
Total	1 276

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 120
Dettes fiscales et sociales	19 959
Total	29 079

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 079
Total	5 079

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 010 836		
Créances clients et comptes rattachés	95 796		
Emprunts et dettes financières diverses	30 420		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

L'emprunt de 100 000 euros contracté par la société auprès de la Banque de Savoie a été soldé sur l'exercice. Il était garanti par le nantissement du matériel industriel financé.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	27 473
45 à 54 ans	11 à 20 ans	2 766
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 300
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		39 539

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation 0,82 % (contre 1,04 % en N-1)
- départs volontaires 100 %
- charges sociales 45 %

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 18

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS APPLICATIONS PLASTIQUES - Participations détenues entre 10 et 50 % - SARL APR Immobilière	353 090	1 314 292	100.00	1 010 636	1 010 636			3 359 401	49 459		
	2 000	97 599	10.00	200	200				57 163		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

APR PRODUCT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 369 985 €
SIEGE SOCIAL : 21 RUE JULES FERRY ZI DU BAS PONTET - 69360 SAINT SYMPHORIEN D OZON

440 916 021 RCS LYON

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 avril 2020

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la Présidence et après avoir constaté que les comptes font apparaître une perte de -9 001,84 euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Perte de l'exercice -9 001,84 euros
Imputée sur le compte « autres réserves »
Lequel s'élève à la somme de 437 840,85 euros

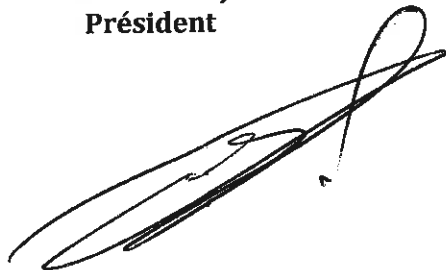
Il vous est décidé de ne pas distribuer de dividende au titre de cet exercice.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèvent à la somme de 906 423,85 euros.

Vote de l'assemblée générale du 30 septembre 2020

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Monsieur Jean-Claude LOUVEL
Président



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

APR PRODUCT

SAS au capital de 369.985 €
Siège social : 21 rue Jules Ferry ZI du bas pontet
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON
RCS LYON 440 916 021

PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Du 30 septembre 2020
Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020



EXCEL

VISALYS AUDIT

2 rue de la Claire – 69009 Lyon

Tél. +33 4 78 47 86 66 - contact@aurys.fr - www.aurys.com

S.A.R.L. au Capital de 10.000,00 € - 433 626 843 R.C.S Lyon - NAF 6920 Z - FR 433 626 845

TABLE DES MATIERES

1. OPINION	3
2. FONDAMENT DE L'OPINION	3
2.1 Référentiel d'audit	3
2.2 Indépendance	3
3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS	4
4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES	4
5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS	4
6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS	5

A l'Assemblée Générale de la société APR PRODUCT,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APR PRODUCT relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport et comprenant 12 pages en plus de notre rapport, soit un total de 18 pages. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 22 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe intitulée « Titres immobilisés » expose les règles et principes comptables relatifs à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère approprié des méthodes retenues ainsi que de leur correcte application.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 22 juillet 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés, à l'exception du point ci-dessous. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de Commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon
Le 14 septembre 2020,

AURYS - VISALYS AUDIT SARL
Représentée par Frédéric VELOZZO
Commissaire aux Comptes
Associé Co-Gérant

1

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 2

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/04/2020 12			Exercice N-1 30/04/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (1)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	5 063	5 063				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	5 760	5 760		672	672	100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	100 000	100 000				
	Autres immobilisations corporelles	1 217	1 217				
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 010 836		1 010 836	1 010 836		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		1 122 877	112 040	1 010 836	1 011 509	672	0.07
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	95 796		95 796	95 235	561	0.59
	Autres créances	78 931		78 931	142 684	63 753	44.68
Comptes de régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	41 973		41 973	42 174	201	0.48
	Charges constatées d'avance (3)	5 079		5 079	5 012	67	1.34
	Total III	221 779		221 779	285 105	63 326	22.21
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 344 656	112 040	1 232 616	1 296 613	63 998	4.94

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° 000715 en Euros

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable
Ce document a été signé par votre fiduciaire

SOFAGEC

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 3

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/04/2020	12	30/04/2019	12
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 369 985)	369 985		369 985	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	53 168		53 168	
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	45 430		45 430	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	446 843		453 765	6 923 1.53
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	9 002		6 923	2 079 30.03
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	906 423		915 425	9 002 0.98
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires			5 339	5 339 100.00
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	237 407		298 242	60 835 20.40
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 120		11 268	2 148 19.06
	Dettes fiscales et sociales	79 666		66 340	13 326 20.09
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	326 192		381 188	54 996 14.43
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 232 616		1 296 613	63 998 4.94

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

326 192

381 188

Dossier N° 000715 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable
Ce document a été signé par voie électronique

SOFAGEC

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 4

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/04/2020 12			Exercice N-1 30/04/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	324 816		324 816	396 503		71 687	18.08
Chiffre d'affaires NET	324 816		324 816	396 503		71 687	18.08
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			4	1		3	605.88
Total des Produits d'exploitation (I)			324 820	396 503		71 684	18.08
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			39 502	47 749		8 246	17.27
Impôts, taxes et versements assimilés			2 571	5 655		3 084	54.53
Salaires et traitements			236 344	285 000		48 655	17.07
Charges sociales			98 478	116 874		18 396	15.74
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			672	1 152		480	41.66
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			3	1		2	129.79
Total des Charges d'exploitation (II)			377 571	456 431		78 860	17.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			52 752	59 928		7 176	11.97
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Dossier N° 000715 en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable
Ce document a été signé par voie électronique

SOFAGBC

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 5

COMPTES DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/04/2020	30/04/2019	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés (4)	25	469	444	94,62
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	25	469	444	94,62
2. Résultat financier (V-VI)	25	469	444	94,62
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	52 777	60 397	7 620	12,62
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	43 775	53 474	9 699	18,14
Total des produits (I+III+V+VII)	324 820	396 503	71 684	18,08
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	333 822	403 426	69 604	17,25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	9 002	6 923	2 079	30,03

* Y compris : Redevance de crédit bail immobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de précontrôle - Voir le rapport d'Expert Comptable

Ce document a été signé par votre fiduciaire

SOFAGEC

Document N° 000715 en Euros.

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 11

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 232 615.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 324 816.12 Euros et dégageant un déficit de 9 001.84- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/05/2019 au 30/04/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans un contexte de crise sanitaire exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19, la filiale APR a été fermée durant 15 jours en mars 2020. La reprise de l'activité s'est étalée d'avril à mi-mai. Les éventuelles franchises accordées par les partenaires de la société ont un impact en résultat sur la période à laquelle elles ont été accordées.

Les différents décrets arrêtés par le Gouvernement depuis le 12 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (fermeture des lieux de rassemblement, mesures de confinement) ont donc un impact significatif sur l'activité de l'année civile 2020.

La Gouvernance de la société suit l'évolution de la situation et reste attentive pour prendre toutes les mesures adéquates au niveau du groupe afin de limiter les impacts. A la date d'arrêt des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 12

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

La production de la société APR Product est exclusivement destinée à sa filiale, la société APR.

Ces prestations correspondent au pilotage de la structure et à l'utilisation d'un procédé commercial spécifique détenu par APR Product et exploité par APR.

La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter de l'exercice 2017, groupe fiscalement intégré formé avec sa filiale, la société APR, la société APR Product est tête de groupe.

Le traitement comptable de l'impôt société est conforme à la législation fiscale.

Informations relatives au CICE

Le CICE de l'année 2018 perçu durant l'exercice pour un montant de 1 439 euros a contribué au maintien du besoin en fond de roulement au cours de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 13

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	10 823		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	100 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 217		
TOTAL	101 217		
Autres participations	1 010 836		
TOTAL	1 010 836		
TOTAL GENERAL	1 122 877		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			10 823	10 823
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			100 000	100 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 217	1 217
TOTAL			101 217	101 217
Autres participations			1 010 836	1 010 836
TOTAL			1 010 836	1 010 836
TOTAL GENERAL			1 122 877	1 122 877

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 151	672		10 823
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	100 000			100 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 217			1 217
TOTAL	101 217			101 217
TOTAL GENERAL	111 368	672		112 040

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	672				
TOTAL GENERAL	672				

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 14

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	95 796	95 796	
Impôts sur les bénéfices	74 195	74 195	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 520	1 520	
Débiteurs divers	3 216	3 216	
Charges constatées d'avance	5 079	5 079	
TOTAL	179 806	179 806	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	9 120	9 120		
Personnel et comptes rattachés	23 057	23 057		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 290	50 290		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 467	4 467		
Autres impôts taxes et assimilés	1 853	1 853		
Groupe et associés	237 407	237 407		
TOTAL	326 192	326 192		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 339			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	206 987			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	38.5000	9 610			9 610

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 15

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Les dépenses engagées au titre des frais de recherche, développement et innovation sont inscrites chaque années en charges.

Pas de dépenses retenues pour le calcul du crédit d'impôt recherche de l'année civile 2019.

Le montant des dépenses retenues pour le calcul du crédit d'impôt innovation de l'année civile 2019 s'établit à 213 120 euros soit un crédit d'impôt de 42 624 euros.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et droits similaire	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Outillage industriel	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 16

ANNEXE

Exercice du 01/05/2019 au 30/04/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 276
Total	1 276

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 120
Dettes fiscales et sociales	19 959
Total	29 079

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 079
Total	5 079

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page : 17

ANNEXE

Exercice du 01/03/2019 au 30/04/2020

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	1 010 836		
Créances clients et comptes rattachés	95 796		
Emprunts et dettes financières diverses	30 420		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Dettes garanties par des sûretés réelles**

(PCG Art. 531-2/9)

L'emprunt de 100 000 euros contracté par la société auprès de la Banque de Savoie a été soldé sur l'exercice. Il était garanti par le nantissement du matériel industriel financé.

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	27 473
45 à 54 ans	11 à 20 ans	2 766
35 à 44 ans	21 à 30 ans	9 300
moins de 35 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		39 539

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'actualisation 0,82 % (contre 1,04 % en N-1)
- départs volontaires 100 %
- charges sociales 45 %

Liste des filiales et participations

(Code de Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS APR PRODUCT
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON

Page: 18

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quota-part de capital détenus en %	Valeur comptable des titres détenus		Perte et réserves comptables et non comptables	Créances et avals demandés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS APPLICATIONS PLASTIQUES	353 090	1 214 294	100.00	1 010 636	1 010 636			3 359 401	49 459		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- SARL APR Immobilière	2 000	97 599	10.00	200	200				57 163		
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

APR PRODUCT

SAS au capital de 369.985 €
Siège social : 21 rue Jules Ferry ZI du bas Pontet
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON
RCS LYON 440 916 021

PRESENTÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Du 30 septembre 2020
Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020



EXCEL

VISALYS AUDIT

2 rue de la Claire – 69009 Lyon

Tél. +33 4 78 47 86 66 - contact@aurys.fr - www.aurys.com

S.A.R.L. au Capital de 10.000,00 € - 433 626 843 R.C.S Lyon - NAF 6920 Z - FR 433 626 846

A l'Assemblée Générale de la société APR PRODUCT,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

Fait à Lyon
Le 14 septembre 2020,

AURYS - VISALYS AUDIT SARL
Représentée par Frédéric VELOZZO
Commissaire aux Comptes
Associé Co-Gérant

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'ÉVALUATION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ DÉTENUS DANS LE
CADRE D'UN PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

APR PRODUCT

SAS au capital de 369.985 €
Siège social : 21 rue Jules Ferry ZI du bas Pontet
69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON
RCS LYON 440 916 021

PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Du 30 septembre 2020
Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2020



excel

VISALYS AUDIT

2 rue de la Claire – 69009 Lyon

Tél. +33 4 78 47 86 66 - contact@aurys.fr - www.aurys.com

S.A.R.L. au Capital de 10.000,00 € - 433 626 843 R.C.S Lyon - NAF 6920 2 - FR 433 626 846

A l'Assemblée Générale de la société APR PRODUCT,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application des dispositions des articles L. 3332-20 et R. 3332-23 du code du travail, nous vous présentons notre rapport sur l'évaluation par votre société de ses titres, détenus dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, telle qu'elle est jointe au présent rapport.

L'évaluation des titres a été effectuée à la date du 2 octobre 2020, sous la responsabilité de Monsieur Arnaud LOUVEL, Directeur général. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler notre conclusion sur cette évaluation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à apprécier l'évaluation des titres faite par votre société. Nos travaux ont consisté à vérifier que l'évaluation des titres a été effectuée selon une méthode respectant les règles définies à l'article L. 3332-20 du code du travail et conformément aux dispositions de l'article 5.2.3 et à l'annexe du règlement du PEE.

Ils ont également consisté à vérifier la concordance des éléments chiffrés utilisés pour l'évaluation des titres avec les données issues de la comptabilité et à apprécier, à la date de l'évaluation, la cohérence des éléments qui ne sont pas issus de la comptabilité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'évaluation par votre société de ses titres détenus dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

Fait à Lyon
Le 2 octobre 2020,

AURYS - VISALYS AUDIT SARL
Représentée par Frédéric VELOZZO
Commissaire aux Comptes
Associé Co-Gérant


SOFAGEC

 Expertise comptable
Audit

BL/MF/20110

Associés :

 Bruno
LABORIER

 Philippe
SALLE

Experts-Comptables :

 Stéphane
MIRANDA

 Christophe
SCHOTT

 Grégory
SEVE

VALORISATION DES SOCIETES – BASE 30 AVRIL 2020

• APR

Valorisation de l'entreprise sur la base des capitaux propres : 1 667 382 €
(Par prudence, le retraitement de la survalueur du fonds de commerce n'est pas pris en compte car non pertinent dans le contexte de la crise sanitaire actuelle).

• APR PRODUCT

Situation nette :	906 423 €
Plus-value latente actions APR (1 667 382 – 1 010 636) :	656 746 €
	<u>1 563 169 €</u>

Valeur d'une action (9.610 actions) = 162.66 € arrondi à 162 €

 3, rue du
Dr Charles Gabriel Praxos
69110

SAINT-FOY-LES-LYON

 Tél
04 72 16 16 16

 Fax
04 72 16 16 17

 Email
contact@safagec.fr

 Web
safagec.fr

 Fait à SAINT-FOY-LES-LYON
le 2 Octobre 2020
Bruno LABORIER
Expert-Comptable

 SOCIÉTÉ D'EXPERTISE
COMPTABLE INSCRITE
À L'ORDRE DES
EXPERTS COMPTABLES
RÉGION AUVERNE
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES - MEMBRE
DE LA CHAMBRE
RÉGIONALE DE LYON

 SAS AU CAPITAL DE 10.000 €
432 736 843 843
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR432736843

VISALYS AUDIT

 Société d'Expertise Comptable et de
et de Commissariat aux Comptes
2, rue de la Claire
69009 LYON

 Tél : 04 78 47 86 66 - E-mail : contact@visalys.fr
N° Siret : 433 626 843 - Capital : 10.000 €

